

Le Fonds de Garantie veut affirmer sa place d'investisseur de long terme

19.02.19

Le Fonds de Garantie qui réunit le Fonds de Garantie des Assurances Obligatoires de dommages (FGAO) et le Fonds de Garantie des victimes des actes de Terrorisme et d'autres Infractions (FGTI) est en pleine transformation pour mieux répondre à ses missions mais aussi pour se positionner comme un investisseur de long terme de référence. Des nouveaux mandats de gestion devraient notamment être lancés par voie d'appels d'offres publics et comporter une approche ISR.

Le Fonds de Garantie remplit une mission d'envergure nationale mais il souffre d'un déficit de notoriété auprès du grand public et du monde de la finance. L'organisme se prépare donc à sortir du bois. Sa direction a lancé un plan de réorganisation (2017-2020) pour mieux répondre à ses missions mais aussi pour gagner en visibilité, notamment en tant qu'investisseur institutionnel. « Longtemps, le Fonds de Garantie a été relativement discret, désormais, nous aspirons à faire savoir ce que nous faisons, à mieux nous faire connaître en tant qu'institutionnel », déclare Christophe Aubin, directeur financier arrivé en novembre 2018. Cet ancien administrateur de l'AF2I (2014-2016) le reconnaît : « on n'entend pas beaucoup parler du Fonds de Garantie chez les institutionnels ».

« Longtemps, le Fonds de Garantie a été relativement discret »

Le Fonds assure l'indemnisation des victimes d'accidents de la route dont le responsable n'est pas identifié ou assuré (700.000 conducteurs ne seraient pas assurés en France) et prend également en charge les victimes du terrorisme et des infractions de droit commun. Cette seconde mission l'a placé sur le devant de la scène après les vagues d'attentats en France. Le Fonds de Garantie est constitué du Fonds de Garantie des Assurances Obligatoires de dommages (FGAO) avec près de 2 milliards d'euros d'actifs et du Fonds de Garantie des victimes des actes de Terrorisme et d'autres Infractions (FGTI) qui atteint 1,6 milliard d'euros d'actifs.

Une situation financière délicate

Afin de se positionner comme un investisseur institutionnel de référence, le Fonds de Garantie doit régler une situation financière délicate. Ses charges augmentent plus vite que ses ressources. Les 350 collaborateurs du Fonds traitent un volume d'activité et de charges en hausse continue avec la montée en puissance de la non-assurance, des infractions de droits commun, la hausse du nombre de victimes du terrorisme (qui reste cependant nettement moins importante que les infractions de droits commun) et l'inflation sensible des coûts d'indemnisation des préjudices corporels. Quant aux ressources, elles sont assises à 72% sur les contributions des assureurs et des assurés. Même si la « taxe attentat » a pu être relevée ainsi que la contribution des assureurs aux charges du FGAO, cela ne suffit pas. Une augmentation franche serait nécessaire mais elle reste difficile à faire passer, surtout dans le contexte actuel de contestation fiscale.

« D'ici 6 à 7 ans environ, nous allons subir un important effet ciseaux sur les ressources et les charges, ce qui pourrait nous conduire à puiser dans le portefeuille d'actifs »

Si le Fonds de Garantie parvient aujourd'hui à dégager une trésorerie suffisante pour intervenir auprès des victimes, « la question de la soutenabilité du FGTI se posera à moyen terme, dans un contexte de dépenses en faveur des victimes d'infractions pénales très dynamique », interpelle la Cour des comptes, dans un rapport publié en janvier 2019. Elle propose notamment d'élargir « la taxe attentat » aux contrats d'assurance vie pour financer le FGTI. Pour le FGAO, la valeur comptable des placements ne permet pas de couvrir l'ensemble des engagements, le taux de couverture atteignant 83,6% à fin 2017. « A court terme, les flux d'encaissement demeurent supérieurs à nos dépenses, mais d'ici 6 à 7 ans environ, nous allons subir un important effet ciseaux sur les ressources et les charges, ce qui pourrait nous conduire à puiser dans le portefeuille d'actifs », affirme Christophe Aubin. A fin 2017, le FGAO et le FGTI présentent respectivement des capitaux propres négatifs à hauteur de -119 millions d'euros et -4.3 milliards d'euros.

Une préférence pour les actifs risqués

Le plan de transformation concerne également la gestion actif-passif. Le Fonds pourrait revoir d'ici à juin-juillet la structure de son portefeuille en fonction du niveau des contributions futures, de l'évolution des risques à long terme et de l'appréciation de ses missions. Cependant, l'institution qui mise surtout sur les actifs risqués ne compte pas changer de fusil d'épaule. « Nous sommes aujourd'hui dans un équilibre entre les actifs risqués et les taux qui nous paraît correcte, nous ne croyons pas à un mouvement haussier fort des actions ni à une remontée rapide des taux », indique le directeur financier. Le Fonds de Garantie pourrait mener quelques projets en infrastructures et dans le private equity pour diversifier les risques et limiter la volatilité. « Nous n'avons pas de contraintes fortes sur les placements comme les assureurs soumis à Solvabilité 2. Toutefois, nous avons établi un cadre de limites de risques par classes d'actifs et par grands risques et mis en place des politiques écrites et un contrôle interne des risques comme cela est prévu dans le pilier 2 de Solvabilité 2 », affirme le directeur financier.

A fin 2017, le FGAO détient un portefeuille de 1,976 milliard d'euros composé de 57% d'obligations et assimilées, de 4% d'actions, de 19,2% d'immobilier et 19,8% d'autres fonds diversifiés. Le FGTI détient quant à lui un portefeuille de 1,677 milliard d'euros composé de 58,3% d'obligations, de 21,7% d'actions, de 4,1% d'immobilier et 15,9% d'autres fonds diversifiés. « Nous avons un passif assez long car il représente des dommages corporels lourds avec des annuités à verser pendant de longues années. La durée de nos actifs est donc aussi longue, ce qui nous permet de détenir des actifs risqués en proportion importante, en actions cotées, immobilier, private equity, et infrastructures », présente Christophe Aubin.

A long terme, l'exposition aux actifs risqués permet de servir des rendements assez forts, mais « en 2018, le portefeuille a été durement touché par les turbulences de marché », indique le directeur.

Des appels d'offres bientôt publics

D'ici à juin-juillet, le Fonds de garantie compte lancer des mandats de gestion en passant par des appels d'offres publics. Alors que jusqu'à présent, il faisait appel aux gérants par des procédures privées, le ministère des Finances lui a récemment fait savoir qu'il devait changer de mode opératoire compte tenu de sa mission de service public, même s'il est un organisme de droit privé.

« L'idée est d'être beaucoup plus visible par des appels d'offres publics, de faire une sélection plus rigoureuse et structurée des gérants, et d'avoir des tailles de véhicules plus importantes »

« Nous réfléchissons au type de mandat qui passeront par les appels d'offres publics, à des mandats de gestion active ou passive, à la répartition actions-obligations », indique Christophe Aubin. Toutes les classes d'actifs (actions cotées, private equity, infrastructures non cotées, obligations, prêts, placements privés, monétaire) sont des candidates à ces appels d'offres. Le directeur financier réfléchit également à se positionner sur les matières premières et les forêts à plus longue échéance. « L'idée est d'être beaucoup plus visible par des appels d'offres publics, de faire une sélection plus rigoureuse et structurée des gérants, et d'avoir des tailles de véhicules plus importantes », fait valoir Christophe Aubin.

Progressivement, le Fonds se tourne vers une délégation quasi-totale de sa gestion d'actifs. Il va cesser sa gestion en directe des actions et probablement celle des taux. « Nous allons nous concentrer sur la création de valeur, en réalisant l'allocation stratégique et tactique et en laissant aux gérants le choix des titres », annonce Christophe Aubin.

Le nouveau chantier de l'ISR

Le lancement de nouveaux mandats devrait être aussi l'occasion de se tourner davantage vers l'ISR. Une stratégie centrée sur les exclusions (alcool, charbon - jusqu'à 20% du chiffre d'affaires) a été mis en place en 2017 et devrait désormais évoluer vers la prise en compte des enjeux ESG dans les placements. « Nous souhaitons être en résonance avec nos valeurs, et adopter les bonnes pratiques de marché. Nous essaierons de lancer des mandats avec une approche ISR en balayant la plus grande partie du portefeuille, y compris les actifs non cotés même si cela est plus compliqué », déclare Christophe Aubin.

En faisant monter en puissance son approche ISR, mais aussi en passant par des appels d'offres publics et en améliorant sa soutenabilité financière à long terme, les équipes du Fonds espère en faire « un investisseur de long terme de référence ».

Thibaud Vadjoux